

REUNION DU 26 MARS 2021  
20h30

**Membres présents** : ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, DOMINELLI Cosimo SABIRON Gaëlle, JACOB Philippe, SINDT Francis, TOULZA Chantal, ZANZANA Marie-Josée.

**Membres absents** :

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 240 951.84 €.

**2. COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2020 présentant un excédent de clôture de l'exercice de 240 951.84 €.

**3. AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2020

- Constate que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 201 796.86 € €
- Constate que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 39 154.98 €
- Constate que le déficit d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser pour un montant de 80 000 € en dépenses.  
Il en résulte un déficit de 40.845,02€
- Décide en conséquence d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement à hauteur de 40 845.02€ et d'émettre un titre de recette au compte 1068. L'excédent de fonctionnement cumulé disponible soit 160 951.84 € sera repris en report à nouveau créateur au budget primitif 2020 compte 002.

**4. VOTE DES 2 TAXES DIRECTES**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 2 taxes directes soit :

- 18.75% pour la taxe foncière sur le bâti
- 32.80% pour la taxe foncière sur le non bâti

**5. BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 équilibré à :

- 278 901.84€ en recettes et dépenses de fonctionnement
- 255 100 00€ en recettes et dépenses d'investissement

**6. TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil après en avoir délibéré décide de modifier le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune et de le porter à 4% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **7. COLUMBARIUM**

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide l'installation d'un columbarium au cimetière communal. Le conseil accepte le devis de la société POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE BOULAGEOISE DE BOULAY pour un montant de 10 441.67 € HT et charge le Maire de demander une subvention au titre de la DETR pour 60 % du montant des travaux.*

## **8. TRAVAUX EGLISE**

*Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder au traitement des bancs de l'église contre le lyctus et vrillettes. Il accepte le devis de la société : SARL 57 ATM D'ARGANCY pour un montant de 3 985.08 € TTC.*

## **9. NUISANCES DU AUX MARRONNIERS À CÔTÉ DE LA CHAPELLE**

*Modification de la délibération du 12 février 2021 suite à une pétition déposée en mairie S'opposant à l'abattage des deux marronniers le conseil décide d'abattre le marronnier situé à droite de la chapelle et de tailler celui situé à gauche. Le Maire fera un courrier au riverain qui a fait la demande de l'abattage pour lui proposer cette solution.*

## **10. MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER LE SECQ DE CREPY DE BOULAY**

*Le Conseil Municipal manifeste son soutien au centre hospitalier Le Secq de Crépy de Boulay, il renouvelle son soutien aux soignants, à l'ensemble du personnel et à la Direction de l'établissement. Il s'oppose à la disparition du service de radiologie consécutif au départ à la retraite du radiologue et demande à la Direction d'étudier toutes les possibilités pour maintenir ce service indispensable à la population du territoire notamment la plus fragile, se tient à la disposition de la direction pour envisager les solutions alternatives et charge ses représentants au conseil de surveillance de porter ce message.*

**Lu et approuvé :**